

POLITIQUE FISCALE

Les impôts versés par Total représentent une part importante de la contribution économique du Groupe aux Etats dans lesquels il opère.

Conscient de sa responsabilité vis-à-vis de ses pays hôtes, Total s'engage à y acquitter sa juste part d'impôt, dans le respect des lois et traités en vigueur et en accord avec notre Code de Conduite.

Nos transactions intragroupe respectent le principe de pleine concurrence, et la structure de nos investissements répond aux objectifs opérationnels de nos projets. Le Groupe s'engage à ne pas créer de filiales dans des pays considérés comme des paradis fiscaux et à procéder au rapatriement ou à la liquidation des filiales existantes à chaque fois que c'est possible.

Le premier objectif de notre politique fiscale est d'assurer sécurité juridique et stabilité sur le long terme. Nous considérons que les montages fiscaux agressifs et artificiels génèrent essentiellement des avantages économiques de court terme mais créent à long terme des risques financiers ou réputationnels supérieurs.

Le Groupe adopte une approche responsable dans la gestion et le contrôle de sa fiscalité, fondée sur une documentation et un contrôle interne rigoureux des processus fiscaux.

La gestion des risques fiscaux fait partie intégrante du processus global de gestion des risques au sein du Groupe. Dans ce cadre, le Directeur Fiscal informe régulièrement le Comité d'Audit et le Comité Risques Groupe sur la situation fiscale globale de Total, l'état des risques et des litiges et les principaux changements anticipés.

Nous nous efforçons de construire une relation de confiance durable, transparente et professionnelle avec les autorités fiscales des différents pays dans lesquels nous intervenons, ainsi qu'avec nos nombreuses autres parties prenantes.

Engagé dans l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) depuis sa création en 2002, Total soutient pleinement les initiatives pour plus de transparence et de responsabilité fiscale. Nous encourageons les gouvernements à s'assurer que les obligations qu'ils imposent dans ce domaine soient cohérentes, coordonnées et proportionnées.

Total publie dans son Document de référence un rapport annuel sur les paiements de ses filiales du secteur extractif aux gouvernements, ainsi que la liste intégrale de ses filiales consolidées avec leur pays d'incorporation et d'activité.